

Concevoir et animer un projet artistique à vocation sociale en utilisant le cirque

RS7623 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	134, 335
Formacode(s)	44067, 45020, 32135
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	26/06/2026
Date d'échéance	26/06/2031

Certificateur(s)

LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE · SIRET : 39248348300054

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le cirque à vocation sociale est une modalité d'intervention qui utilise les techniques des arts du cirque et du mouvement au service d'un projet artistique à vocation sociale. Il est utilisé auprès de divers types de publics (publics en situation de handicap, échec scolaire, habitants de quartiers prioritaires, actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) dans des quartiers prioritaires de la ville (QPV)... et dans des contextes et structures d'accueil variés (milieu scolaire, centres de loisirs, centres sociaux, hôpitaux, quartiers prioritaires, prisons, EHPAD...). Le cirque social agit comme levier interculturel favorisant les liens entre les participants, renforçant leur confiance et leur estime de soi, leur sentiment d'appartenance et de solidarité, tout en développant leurs capacités physiques et leurs aptitudes au quotidien.

Ce type d'intervention requiert des compétences spécifiques en conception et en animation d'activités artistiques dans un contexte donné, en adoptant une approche inclusive et valorisante pour le groupe et les individus qui le compose. C'est dans ce cadre que s'inscrit cette certification qui s'adresse aux professionnels du spectacle vivant, artistes circassiens, danseurs ou comédiens pratiquant le cirque, aux animateurs spécialisés en arts du cirque et aux enseignants diplômés en arts du cirque impliqués dans un tel projet à vocation sociale utilisant le cirque.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Analyser le contexte social, économique ainsi que le public visé par le projet de cirque social, en ciblant les attentes et les enjeux prioritaires exprimés par les institutions et/ou les structures partenaires et en tenant compte des ressources humaines et matérielles à disposition ainsi que les contraintes de budget définies par les parties prenantes, afin de définir le périmètre et les modalités de son intervention.

Concevoir un programme d'activités de cirque (acrobatie, aériens, jonglerie, équilibre sur objet, clown ou expression corporelle), inscrit dans une progression pédagogique planifiée et structurée, en sélectionnant des objectifs et des contenus ciblés, afin de proposer des interventions inclusives adaptées au contexte social et aux caractéristiques de ses bénéficiaires.

Assurer la préparation et la gestion des espaces, de son matériel et des conditions d'intervention, en appliquant les règles et consignes transmises en lien avec les personnes responsables de la sécurité de la structure, afin de garantir un environnement pédagogique sécurisé pour tous les participants pendant les séances.

Animer, de façon ludique, des activités de cirque et d'expression corporelle, en transmettant les techniques de cirque et les notions anatomiques et physiologiques du fonctionnement du corps tout en adaptant sa pédagogie au profil et aux besoins spécifiques des participants afin de favoriser la progression individuelle et l'engagement actif dans le collectif dans un cadre d'intervention claire, bienveillant et respectueux de chacun.

Mettre en œuvre un cadre éthique d'intervention en cirque social qui intègre le respect du consentement et de

l'intégrité physique et morale de chacun, la prévention de toute forme de discrimination (culture, religion, genre...) et la régulation des interactions au sein du groupe, afin de garantir le respect de l'intimité des participants et la prévention des violences racistes, sexistes ou sexuelles.

Proposer des temps d'expression individuelle et collective stimulant la créativité des participants, dans un cadre inclusif et participatif, sans esprit de compétition, valorisant les prises d'initiative, le travail d'équipe ainsi que des valeurs telles que la solidarité et l'entraide, afin de développer leurs compétences sociales et relationnelles, leur confiance en eux et envers les autres, leur empathie, ainsi que leurs compétences d'expression artistique et créative, tout en soulignant l'importance de l'art et de la culture dans le vivre-ensemble.

Conduire une démarche d'évaluation des interventions en analysant leurs effets sur les participants et l'évolution de sa propre pratique professionnelle, à partir des résultats observés et des retours recueillis, afin d'améliorer la qualité, la pertinence et l'impact des actions futures.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Les contraintes légales pour la pratique du cirque social relèvent uniquement des règles de sécurité propres à l'établissement recevant du public (ERP) dans lequel la session a lieu. La Fédération française des écoles de cirque (FFEC) ainsi que la Fédération européenne des écoles de cirque (FEDEC), dont le PPCM fait partie, ont émis des recommandations quant à la pratique des arts du cirque en toute sécurité.

Par ailleurs, pour accéder à la certification, les candidats doivent être titulaires d'un PSC1 de moins de 3 ans. Cette précision est indiquée dans le pré-requis de la certification.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Être titulaire d'une certification professionnelle : Baccalauréat option cirque ou brevet d'animation en arts du cirque (BIAC, TIAC, BISAC, BAFA option cirque, BPJEPS activités du cirque) ou diplôme d'enseignement des Arts du Cirque (DE Professeur Arts du Cirque), ou d'un diplôme artistique (DNSP Arts du Cirque) et avoir une expérience dans l'animation des arts du cirque
ou
- être en mesure de justifier d'une pratique avérée des arts du cirque ou de la danse de minimum 3 ans, ainsi que d'une expérience dans l'animation des arts du cirque

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

- Avoir satisfait aux épreuves d'évaluation de fin du parcours certifiant
- Avoir suivi l'intégralité de ce parcours et avoir fait preuve d'assiduité (taux de présence au minimum de 80 % du nombre d'heures)
- Détenir une habilitation PSC1 valide de moins de 3 ans

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Le jury est composé de 3 membres :

- le responsable des enseignements et des pratiques artistiques amateurs du Plus Petit Cirque du Monde, président du jury ;
- deux professionnels extérieurs en exercice , artiste et/ou enseignant en arts du cirque ou de danse attestant de minimum 5 années d'expérience dans le domaine du cirque et d'un projet au minimum auprès de publics à besoins spécifiques ou comme coordinateur de projets artistiques à vocation sociale.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé de 3 membres :

- le responsable des enseignements et des pratiques artistiques amateurs du Plus Petit Cirque du Monde, président du jury ;
- deux professionnels extérieurs en exercice , artiste et/ou enseignant en arts du cirque ou de danse attestant de minimum 5 années d'expérience dans le domaine du cirque et d'un projet au minimum auprès de publics à besoins spécifiques ou comme coordinateur de projets artistiques à vocation sociale.

Base légale

Date de décision	26/06/2026
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	26/06/2031
Date de dernière délivrance possible	26/12/2031

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2025	21	—	—	—
2024	12	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS6335

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.lepluspetitcirquedumonde.fr/ecole-et-formations/formation-professionnelle/certificat-en-cirque-social>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7623/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	950 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.